



Déclaration du FORSC en rapport avec les mesures de lutte contre la propagation du COVID19 au Burundi

Le FORSC salue certaines mesures prises par le gouvernement du Burundi en vue d'arrêter la propagation du COVID19 ;

Le FORSC encourage la population à adhérer à ces mesures ;

Le FORSC demande au gouvernement de garantir la transparence dans la gestion de la crise en associant les médias, les organisations de la société civile, les syndicats, les experts médicaux, ainsi que toute personne intéressée, dans la sensibilisation, l'éducation et la prévention de la propagation du COVID19

Le FORSC demande au gouvernement de veiller à ce que la mise en exécution des mesures anti-COVID ne soient une occasion pour certains agents de s'adonner aux violations des droits de l'homme comprenant la torture, les arrestations abusives ou la perception des pots de vins ;

Le FORSC demande au gouvernement d'accélérer le processus de libération des prisonniers afin de désengorger les prisons qui sont, somme toute, des endroits à très haut risque de contamination ;

Le FORSC demande au Président de la République d'étendre la mesure de libération des prisonniers aux prisonniers politiques ainsi qu'aux défenseurs des droits de l'homme, tous détenus pour leurs opinions ou prestations ;

Le FORSC demande aux autorités du Ministère Public d'instruire aux magistrats et officiers de police judiciaire de s'abstenir de toute mesure de privation de liberté qui ne soit strictement nécessaire et indispensable pour la poursuite des enquêtes car ce sont ce genre de mesures qui au final créent la surpopulation carcérale. Par ailleurs, en matière pénale, la liberté est la règle tandis que la détention est l'exception.

Fait le 18 janvier 2021

Maître Vital Nshimirimana

Délégué Général du FORSC.